

Conseil Municipal - Séance Du 29 Avril 2026

Procès-Verbal

Convocation adressée le 17 avril 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- I) **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026**
- II) **Approbation de l'ordre du jour**
- III) **Délibération n°1** – Compte Financier Unique 2025 – Approbation du CFU 2025
- IV) **Délibération n°2** – Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat
- V) **Délibération n°3** – Budget primitif 2026
- VI) **Délibération n°4** – Taux fiscaux 2026
- VII) **Délibération n°5** – Stage d'une élève avocate
- VIII) **Délibération n°6** – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- IX) **Délibération n°7** – Subventions aux associations, montant supérieur à 23 000 €
- X) **Délibération n°8** – Subventions aux associations, montant inférieur à 23 000 €
- XI) **Délibération n°9** – Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- XII) **Délibération n°10** – Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres
- XIII) **Délibération n°11** – Création Commission Délégation de Service Public (DSP)
- XIV) **Délibération n°12** – Commission Délégation de Service Public (DSP) - Élection des membres
- XV) **Délibération n°13** – Création des commissions thématiques et désignation de ses membres
- XVI) **Délibération n°14** – Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Présents :

M. DA CUNHA – Mme COLIN – M. MARCHAL – Mme VERNEAU – M. BERNARD – Mme CHARPENTIER – M. CLODONG – Mme ZWIEBEL – Mme COLLARD – Mme CAROMEL – M. LOMBARD – Mme DOLATA – Mme VAN DE WALLE – M. KLEINCLAUSS – Mme LAURENÇOT – M. PARISSE – Mme MASSON – Mme GAVRILOFF – M. MARTINS – Mme TROUVÉ-VALLÉE – M. GUERIN – Mme BAZIN – M. CUNY – M. VACAVANT.

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. DEGEILH donne pouvoir à M. CLODONG
M. WEILLAERT donne pouvoir à Mme MASSON
M. BURY donne pouvoir à Mme VERNEAU
Mme PETRI donne pouvoir à M. PARISSE

Absents :

M. Éric BRAUN

A été nommé secrétaire : Gérard BERNARD

Monsieur le Maire : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, nous sommes 24, le quorum étant atteint, nous pouvons commencer la séance. Vous ne voyez pas de problèmes pour que le secrétariat soit effectué par Gérard BERNARD. Pas de souci donc merci pour lui et merci à toi Gérard.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026

Monsieur le Maire : Est ce qu'il y a des remarques sur le PV précédent ? Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

II) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire : Point numéro 2 sur l'approbation de l'ordre du jour de la séance précédente avec la petite modification qui vous a été envoyée par mail. Non pas les points budgets et taux fiscaux de retirés mais uniquement le point du BP 2026. Nous voterons tout de même les taux d'imposition aujourd'hui. Des remarques sur cette petite modification ?

Anne-Sophie GAVRILOFF : On pourrait juste avoir une explication sur le retrait du BP s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Alors oui, l'erreur matérielle, c'est uniquement parce qu'il a manqué un jour dans le délai de convocation pour le Conseil municipal. Un jour de manqué, forcément délibération qui potentiellement peut être attaquable auprès des autorités du contrôle de légalité, donc pas de risque. Décision prise de respecter le délai de 12 jours, scrupuleusement. Voilà pour l'explication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Le point numéro 3, je donne la parole à Dimitri MARCHAL.

III) Délibération n°1 – Compte Financier Unique 2025 – Approbation du CFU 2025

Dimitri MARCHAL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le compte financier unique est commun à l'ordonnateur, le Maire et au comptable public, regroupant ainsi le compte administratif et le compte de gestion. Pour les non-initiés, le compte administratif trace les réalisations effectives et permet de comparer prévisions et exécutions. Le compte de gestion permet de certifier la concordance entre la comptabilité administrative et les mouvements de trésorerie. Le CFU permet, entre autres, de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière au sein d'un unique document, 222 pages tout de même, et permet de rapprocher les exécutions des prévisions.

Avant de s'y mettre, nous pouvons remercier nos services et en particulier Aurélie et Sylvie ainsi que Sébastien, notre Directeur Général des Services, sans oublier Madame BERNIZ, notre agent comptable. Vous avez sans doute étudié le CFU avec minutie, donc nous allons vous épargner un examen complet. En revanche, je vais vous apporter quelques informations sur les principaux écarts de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2025. Déjà, au niveau investissement, au niveau des dépenses d'investissement, on a 186 600€ de restes à réaliser, ce sont des dépenses qui sont engagées mais qui n'ont pas encore été facturées, donc comptabilisées dans la comptabilité.

Dans cette somme, il y a les éclairages du tennis intérieurs, extérieurs, et du terrain de foot. Les éclairages du chemin du Caucasse et du Canal de l'Est, l'air de jeux de Sainte Valdrée, l'investissement sur les photocopieurs de toute la collectivité. Le logiciel de supervision de l'espace multimédia pour la médiathèque et des d'autres menues dépenses qui sont non significatives, qui sont passées en investissement.

Au niveau des recettes d'investissement, on a 177 000€ qui ressortent. C'est le produit de cession de la maison BAUDOIN. Le solde passera sur 2026, de mémoire il y a 195 000€ d'opération, on avait budgété 177 000€ sur 2025, donc on passe 177 000€ sur 2025, le solde sur 2026.

Au chapitre 13, sur ce qui a été réalisé, c'est la médiathèque, sur ce qui n'a pas été réalisé, la différence qu'il y a, c'est l'éclairage LED. Une partie de l'éclairage LED au niveau du tennis. Alors c'est en recette d'investissement car on devait toucher une subvention par la Région, mais elle a utilisé tout son budget en septembre, octobre et donc ils ont suspendu toutes leurs subventions de ce type. Donc là il y a 24 000€ que l'on n'a pas obtenu et qu'on avait prévu d'obtenir. Les non réalisés sur 2026 également, on retrouve la subvention pour l'audit de performance énergétique à hauteur de 29 000€.

Au niveau fonctionnement, je vais vous détailler les gros postes de fonctionnement, ça aidera pour le 12 mai. En 2025, les dépenses de fonctionnement de la commune, les dépenses réelles, ce sont 5 466 000€ dont 50% de charges de personnel dont 2 704

000€, 397 000€ d'achat de prestations de services. C'est ce qu'on va rémunérer à Léo Lagrange pour la crèche, et au niveau de l'Alsacienne de restauration pour la restauration scolaire. Ça représente 7% du budget de dépenses.

329 000€ de fluide et énergie, ça représente 6% des dépenses, 269 000€ de subvention d'associations, c'est 5% du budget communal hors prestations en nature qui ressortent un petit peu dans tous les postes, énergie, bâtiment, etc... 238 000 € de subvention au CCAS, ça représente 4,5%. 224 000€ de frais d'immobilisation, j'ai mis dedans les 163 000€ de dotations aux amortissements et j'ai rajouté également les 61 000€ de frais bancaires qui sont exclusivement pour les financer. 150 000€ de menus entretiens du patrimoine en l'occurrence, tous les entretiens que l'on peut faire sur le patrimoine communal.

Au niveau des recettes, on a en 2025 enregistré 5 940 000€ de recettes. On a 1 895 000€ qui sont relatifs à la métropole, donc il y a une attribution de compensation. Ce sont les impôts sur les professionnels qui sont distribués à la commune, une dotation de solidarité entre les communes, le fonds de péréquation intercommunal dont on a parlé pendant le débat d'orientations budgétaires. Et donc ces recettes relatives à la métropole, ça représente 1/3 de nos recettes communales, soit 32%.

On a également 1 671 000€ de fiscalité locale. Donc ça, c'est la taxe foncière, les droits de mutation, la taxe sur les factures d'électricité, ça représente un petit tiers, 28% de nos recettes. Nous avons 1 299 000€ de dotation de l'État, ça représente 22%, c'est cette recette-là qui a plutôt tendance à fondre comme neige au soleil et 415 000€ de produits de services et locations. C'est le périscolaire, les concessions des cimetières, ce qui représente 7% du budget communal.

Les charges à caractère général, nous sommes à 1 500 000€ pour 1 522 000€, ça représente 1,5%. Les charges de personnel et les frais assimilés, on est à 2 704 000€ pour 2 766 000€ de provisionné, donc on est 2,3% en dessous, plutôt pas mal.

Je passe sur les atténuations de produits puisque ce n'est pas une dépense réelle et c'est rattaché systématiquement à autre chose dans le compte de recettes.

Les charges de gestion courante, on en a eu pour 631 000€ alors que l'on avait budgété 653 000€, ça représente 3,5% de dépenses réelles en dessous du budget.

Donc en résumé, au niveau des dépenses réelles de 4 945 000€ pour 5 075 000€ de budgété, on est 130 000€ en dessous, soit 2,6%, donc cela veut dire que le budget était sincère et les dépenses sont maîtrisées. Il n'y a pas de sujet au niveau des dotations aux amortissements et sessions d'immobilisation puisque ce qui a été prévu a été réalisé à l'euro près.

Passons aux recettes et ce sera bientôt fini. Les produits des services. On a eu en recettes réelles 415 000€ pour un budget initial de 363 000€. Ceci représente 14% d'augmentation et ça représente principalement la répercussion de la hausse des tarifs

périscolaires. Mais attention, c'est une recette qui est en plus mais qui est exactement contrebalancée par une dépense qui est encore plus forte en face. Par rapport au budget initial, nous n'avions pas prévu dans le budget d'avoir une telle augmentation au niveau périscolaire qu'on serait obligé de la répercuter.

Au niveau des Impôts et taxes de la métropole, on a touché 1 894 000€ pour 1 826 000€ de budgété. C'est les fameux 68 000€ et quelques euros de fonds de péréquation des intercommunalités.

Sur la fiscalité locale, on a touché 1 671 000€ pour 1 665 000€ prévus, donc ça fait 6000€ de plus, soit 1%, les taux n'ayant pas bougé, on connaît notre base fiscale, il n'y a pas de surprise à ce niveau-là.

Au niveau des dotations et participations, c'est plutôt ce que l'État va nous donner. On est à 1 299 000€ pour 1 114 000€, donc on a touché 185 000€ supplémentaires, soit 16,6%.

Là c'est pareil, ce sont des mécanismes un peu complexes. Il y a la fameuse exonération de 50% de la base de la taxe foncière qui est reversée par l'État. Et donc comme les bases ont augmenté, cela représentait 80 000€ de plus en compensation sur les taxes foncières et par rapport au budget 2024, on avait réalisé 1 288 000€. Donc nous sommes à 1 299 000€ par rapport à 1 288 000€, on pensait que ça baisserait un peu plus les dotations de l'État, ça a un peu moins baissé donc nous n'allons pas nous en plaindre.

Au niveau des autres produits de gestion courante, on est à 104 000€ pour 95 000€, budgétés, ça représente 9 000€ soit 10% sur ce petit poste là.

En résumé au niveau des recettes réelles, 5 503 000€ pour un budget de 5 150 000€ on a fait 352 000€ de recettes supplémentaires par rapport au budget, ce qui représente 6%. On peut en conclure que le budget était prudent, mais comment ne pas l'être au vu de la conjoncture.

Nous avons un produit exceptionnel qui apparaît après les recettes réelles, c'est 358 000€, c'était la vente d'un bâtiment au 4 rue des Aulnois, qui est exactement compensé, contrebalancé dans les dépenses. Ceci n'est pas une recette réelle.

Tout ceci nous donne en fonctionnement un résultat d'exercice à 474 000€, on ajoute cela en bénéfice, accumulé avec les résultats des exercices précédents de 1 281 000€.

Soit un résultat de clôture de 1 754 731,78€. En investissement, un résultat de l'exercice à 134 000€ à cumuler avec les 98 000€ de déficit des exercices précédents, ce qui fait un résultat de clôture de +35 000€. Les restes à réaliser, ils ont un solde négatif de 10 000€ qui seront prélevés sur ce résultat de clôture amenant à un résultat final de 25 850,65€.

En conclusion, ce sont de bons chiffres conformes aux prévisions budgétaires. Mais pour être confort, afin d'assurer la réalisation des projets pour lesquels nous avons été élus, nous devons faire évoluer ce niveau de résultats afin de financer sereinement nos investissements à venir. L'idéal étant d'être à 15% de façon à financer sereinement nos investissements.

Enfin dans les annexes à partir de la page 102, vous avez pu constater que les annexes relatives à l'impact du budget pour la transition écologique étaient vierges, donc c'est assez complexe à mettre en œuvre. Cependant, nous prenons aujourd'hui l'engagement que toutes les dépenses d'investissement à venir seront intégrées dans ces tableaux. Engagement qui sera grandement facilité par une la mise en place d'un adjoint au Maire délégué à l'environnement et à la transition écologique.

Alors en fait, il y a 6 axes de transition écologique qui peuvent être renseignés. Depuis 2024, il y a que l'axe 1 qui doit l'être et depuis 2025 il y a l'axe 1 et l'axe 6. Donc chaque fois que l'on fera une dépense d'investissement, on l'évaluera et on mettra l'impact environnemental dans le dans le tableau.

Je vous remercie pour vos remarques et ou questions à l'issue desquelles nous inviterons, Monsieur le Maire, à sortir pour procéder à l'approbation du CFU 2025.

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert, est ce qu'il y a des remarques ou des interventions ?

Anne-Sophie GAVRILOFF : Merci donc effectivement peu de choses à dire sur ce document qui est un état des lieux de ce qui est réalisé.

Plutôt des remarques et quelques questions. Vous nous avez détaillé les restes à réaliser en investissement. Est-ce que vous pourriez nous détailler les 368 000€ de travaux qui ont été faits ? On a identifié les 152 000€ qui sont sur la ligne services généraux, les 30 000€ sur l'enseignement. Donc sur les 89 000€, on a bien compris que c'était la médiathèque et les 94 000€ et des poussières sur l'habitat. C'est un point sur lequel nous souhaiterions un peu plus d'éclaircissement parce qu'on n'a pas retrouvé les opérations détaillées dans le document.

Alors effectivement, vous l'avez dit, un résultat positif de plus de 1 780 000€, une trésorerie de plus de 2 000 000€. Donc on espère au budget voir effectivement apparaître un programme d'investissement solide on l'a compris, vous vous orientez plutôt vers un budget de transition sur 2026 avec peut-être un plan pluriannuel d'investissement qui nous permettra d'engager ces dépenses qui confirmeront la réalisation de projets structurants pour la commune, que ce soit la rénovation de la salle des fêtes ou celle de la MJC.

Sur l'annexe relative au personnel donc on a vu l'effectif de 61,27 agents avec pour une majorité d'agents aux services techniques. En revanche on s'interroge sur le montant de 4.92 affectés à la police municipale. Nous avons bien connaissance de nos 2 policiers

municipaux. On s'interroge en revanche, à quoi correspondent les 2.92 agents identifiés sans grade et sans emploi de catégorie A et de catégorie C ?

Et dernier point, je reviens effectivement sur l'annexe environnementale, on en avait parlé déjà l'an dernier, elle est obligatoire depuis 2023, avec la loi de finances 2024. L'an dernier, vous nous aviez dit effectivement que vous n'aviez pas eu le temps de travailler sur ces critères. Aujourd'hui, c'est le 2^{ème} exercice, pour lequel les collectivités doivent produire cette annexe verte. Pour cette année, comme vous l'avez indiqué, il y avait 2 axes à travailler sur l'atténuation du changement climatique et la biodiversité. Deux sujets qui sont essentiels. Donc cette annexe, comme vous l'avez un petit peu expliqué, le but c'est d'avoir une analyse de l'impact environnemental de nos dépenses, uniquement d'investissement. Donc ça reste quand même quelque chose de relativement facile à mettre en œuvre à partir du moment où on a défini les critères. L'intérêt de mettre en place cette annexe, c'est de pouvoir vraiment repenser l'action publique pour intégrer les enjeux environnementaux. Les résultats de cette annexe permettraient aussi d'alimenter les futurs arbitrages budgétaires avec toujours cette perspective d'une amélioration de nos actions en faveur de la transition écologique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres remarques, d'autres interventions ? Oui Monsieur VACAVANT ?

Thierry VACAVANT : Sur le compte financier unique 2025, quelques remarques.

Les charges financières étaient très élevées sur le CFU 2024 en raison de 218 907€ d'indemnités de remboursement anticipé, autrement dit les pénalités perçues par les banques lors du remboursement anticipé de prêt. Nous aimerions connaître le taux de pénalité appliqué, le montant cumulé des capitaux restant dû sur les anciens prêts. Pourrait-on disposer du comparatif entre le montant total des intérêts dus avec le nouveau prêt et le montant des intérêts qui restait dus avec les anciens prêts ?

Car outre l'objectif de réduire les mensualités de remboursement par la commune, ce qui réduit en effet le montant du chapitre 66 des charges financières dans le CFU 2025, le coût financier global d'une telle opération de « refinancement » de la dette n'est sans doute pas négligeable étant donné le montant des pénalités déjà citées.

Plutôt que de parler de réduction du chapitre 66, ne devrait-on pas parler d'étalement de la dette sur une durée plus longue, à savoir jusqu'en 2049 ? Par ailleurs, nous avons noté alors il y a peut-être une erreur de notre part, mais ça nécessiterait malgré tout d'être vérifié. Quelques erreurs de report entre la note de synthèse CFU et le tableau récapitulatif dans le texte de la délibération.

Total de dépenses de fonctionnement, 5 108 344€ et non 5 466 333€. Total des recettes de fonctionnement, 5 582 342€ et non 5 944 110€, pour un résultat de l'exercice de 473 996€ et non 474 076€. Un écart très relatif de 80€ mais on le retrouve. On le

retrouvera dans les versions suivantes au sujet de l'affectation du résultat de cet exercice.

Monsieur le Maire : Merci d'autres remarques ? Sébastien avez-vous le détail du montant total des travaux réalisés en 2025 ?

Sébastien GRODIDIER : Non je ne l'ai pas ici. Je pourrais vous fournir le détail si vous voulez.

Anne-Sophie GAVRILOFF : Est-ce que pour l'année prochaine on pourrait l'avoir dans le corps de la note de synthèse pour une meilleure compréhension ?

Monsieur le Maire : Et même dans le ROB d'ailleurs.

Anne-Sophie GAVRILOFF : Il y figurait avant effectivement.

Dimitri MARCHAL : Au niveau de la remarque sur le budget 2026 qui est un budget de transition et un plan pluriannuel d'investissement, effectivement là c'est un budget de transition pour 2026. On va rapidement se retrouver pour voter le budget 2027 puisque très certainement, on va le voter avant la fin de l'année.

Donc justement dans l'optique de lancer un plan pluriannuel d'investissement et de pouvoir travailler dès le 1^{er} janvier 2027 à la mise en œuvre de ce qui sera prévu en 2027, plutôt que de commencer au mois de mai, d'être arrêté 2 mois pendant les grandes vacances et de reprendre en septembre.

Anne-Sophie GAVRILOFF : En terme financier, autorisation de programme ou autorisation d'engagement ?

Dimitri MARCHAL : Oui, on fera le budget et on se reverra au mois de mai ou juin pour ajuster les recettes. Au niveau du personnel, je laisserai Monsieur le Maire répondre.

Monsieur le Maire : Les policiers c'est bien 2 policiers municipaux. Je vois comme vous, donc rassurez-vous, c'est bien un nombre de 2ETP pour la police municipale.

L'année dernière c'était bien 2ETP qui étaient inscrits, c'est un rendu automatique de notre logiciel de comptabilité. Nous n'avons pas 2 policiers municipaux qui sont arrivés entre-temps. Pour faire simple, je ne peux pas vous dire comment cette ligne-là est apparue. Je n'ai pas la réponse. Mais on se renseignera quand même et on vous donnera la réponse.

Je vais répondre également sur tout le volet des indemnités de remboursement anticipé pour les anciens prêts, les opérations du montage financier qui ont été faites l'année dernière. Alors je ne connais pas tous les détails des chiffres par cœur, mais j'ai quand même certains souvenirs.

Tous ces chiffres là, vous les trouvez dans le rapport d'orientations budgétaires 2025. Ce document là, vous le trouvez assez facilement sur le site de la ville dans conseils municipaux. Mars 2025, vous avez le Conseil municipal du rapport d'orientation budgétaire. Vous avez la note de synthèse qui avait été donnée aux élus.

Dedans, vous avez par exemple comme chiffre, le fait que le montant des indemnités de remboursement anticipé était de mémoire de 218 000€, ça veut dire que de racheter les anciens prêts, cela nous a coûté 218 000€. Donc c'est 218 000€ de perdus, en revanche, effectivement, le montant total de la dette a été échelonné dans le temps, a été prolongé dans le temps mais est inférieur à ce qu'il y avait avant.

Pourquoi est-ce qu'elle a été prolongée dans le temps ? Tout simplement parce qu'un emprunt qui a été fait en 2005 sur 20 ans prend fin en 2025. Alors que lorsque nous avons fait notre opération de rachat de prêt en 2024 sur une durée de 25 ans : 2024+25 ans en 2049, tout simplement. Donc il n'y a pas de surprise là-dedans dans le sens où la durée du nouveau prêt est la même que les anciens prêts c'est soit 20 ans soit 25 ans à chaque fois.

Dimitri MARCHAL : Vous avez page 68 le détail des 4 prêts actuels et de mémoire, c'étaient des prêts qui étaient à des taux supérieurs à 5 ou 6%. Le taux du prêt du Crédit Agricole, le fameux prêt de 2 000 000€, il est à 1,44%.

Monsieur le Maire : Imaginez que même en payant 218 000€ d'indemnités de remboursement anticipé, on a un montant de la dette qui est inférieur alors qu'elle est prolongée dans le temps, ce qui nous fait gagner à peu près 100 000€ par an de remboursement sur nos prêts et ça c'est énorme.

Rien qu'avec cette opération-là, on a dégagé une marge de manœuvre de quasiment 100 000€ par an. Et ce prêt-là, je le redis également, n'avait pas pour objectif au départ de racheter d'anciens prêts. Il avait pour objectif au départ de financer une opération immobilière qui était la rénovation de la salle des fêtes. On n'a pas fait un prêt juste pour racheter d'anciens prêts. Au départ, c'était une stratégie financière qui nous avait été proposé et qui était plutôt cohérente.

Voilà ce que je peux vous dire là-dessus, est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ? Non donc je nomme Danielle CHARPENTIER présidente de séance pour procéder au vote et je vais devoir vous quitter, le temps du vote.

Danielle CHARPENTIER : Qui est contre, qui s'abstient ? 7 abstentions et le reste des votes, pour. Monsieur le Maire peut revenir.

Monsieur le Maire : Avec vous, les élus, je me joins aux remerciements qui ont été faits pour les services et notamment Aurélie et Sylvie et notre DGS qui est derrière tout le travail qui a été fait. On enchaîne avec l'affectation du résultat à la suite du CFU 2025, avec la délibération numéro 2, je redonne la parole à Dimitri MARCHAL.

IV) Délibération n°2 – Compte Financier Unique 2025 – Affectation du résultat

Dimitri MARCHAL : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais essayer de faire le plus simple possible.

Nous avons constaté en fonctionnement un résultat de l'exercice 2025 de 474 076,29€ qui a été cumulé avec les résultats des exercices précédents pour atteindre 1 754 731,78€. En principe, l'excédent de fonctionnement vient couvrir les besoins de la section d'investissement lorsqu'elle nécessite un financement, le solde étant placé au chapitre 002 qui est l'excédent de fonctionnement reporté.

En investissement, nous avons constaté un résultat de 134 096,39€ qui a été cumulé avec les résultats des exercices précédents pour atteindre 35 463,65€, les restes à réaliser engagés mais non facturés, constatés à fin 2025 seront intégrés au budget primitif 2026.

Le déficit des restes à réaliser de 9 613,00€ sera financé par le cumul des résultats qui atteindront de fait 25 850,65€. La section d'investissement n'a donc pas besoin de financement. Nous vous proposons donc d'affecter le résultat de l'exercice 2025. L'excédent de fonctionnement cumulé de 1 754 731,78€ au chapitre 002. Excédent de fonctionnement reporté.

L'excédent de la section d'investissement de 35 463,65€ au chapitre 002, solde d'exécution de la section d'investissement. Je vous remercie pour vos remarques ou questions.

Monsieur le Maire : Des remarques, des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions. Merci.

Nous n'avons donc pas ce soir la délibération numéro 3, nous passons directement à la numéro 4.

V) Délibération n°4 – Taux fiscaux 2026

Dimitri Marchal : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons finalement maintenu cette délibération malgré l'absence de vote du BP 2026 car le taux doit être transmis à la direction des finances publiques pour le 30 avril soit demain. Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la fiscalité directe est composée de 3 taxes. Pour 2025, la part communale de ces ressources et de 2 537 707€.

Attention dans ces chiffres, il y a une compensation qui vient de l'État pour la fameuse exonération des 50% de la taxe foncière. Donc les 3 taxes, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ça représente 13 120€ en 2025, soit 0,5% des recettes.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, celle-ci représente 99,2% de la recette soit 2 516 119,00€. Il reste la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui représente 8468,00€, soit 0,3% donc autrement dit, le seul taux qui est important pour la commune, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Donc les taux de la taxe d'habitation actuellement, c'est 5,59%, la taxe foncière bâtie, c'est 24,08% et la taxe foncière non bâtie, c'est 9,70%. Pour ce budget de transition, l'augmentation des taux de fiscalité directe n'est pas nécessaire pour l'équilibrer, ils sont fixes et bas depuis 6 ans, on est le 2^{ème} taux le plus bas de la métropole.

Nous avons sur Laneuveville un taux de 24%. Ça monte jusque plus de 55% dans certaines communes de la métropole. Cependant, pour l'avenir, ces paramètres seront finement étudiés afin que ces taux maintenus au plus bas n'obèrent pas notre capacité d'investissements futurs pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus et donc je vous remercie pour vos remarques, vos questions.

Monsieur le Maire : Est ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Pas d'augmentation des taux d'imposition, tout le monde l'a compris. Qui est contre ?

Thierry VACAVANT : Juste une phrase, simplement, nous avons fait remarquer au moment de l'examen du ROB qu'il était considéré que la fiscalité était un levier pour permettre des actions, des investissements. On avait considéré que le rabet successif sur la DGF pouvait et devrait à un moment donné, soit nous amener à faire des économies de fonctionnement, soit à réduire les investissements, soit et c'est le 3^{ème} levier, augmenter la fiscalité. Je vous rejoins, je suis allé aussi vérifier le taux. En effet à l'analyse on paye peu d'impôts proportionnellement à ce que l'on fait dans d'autres communes de la métropole.

C'est une volonté. Vous faites peut-être le pari d'une réorientation de la politique gouvernementale l'année prochaine et de ne pas avoir besoin d'utiliser ce levier. Parce que si les choses restent en l'état, il est évident que les travaux vont se poursuivre donc c'est une évidence, ça veut dire que ce levier, et j'ai entendu votre dernière phrase, il n'est pas impossible qu'un jour vous proposiez de l'actionner.

C'est important, il faut bien le comprendre parce qu'il y a une espèce de tabou sur la fiscalité au cours des mandats précédents, pas le vôtre, mais sur les mandats précédents. Donc ça veut dire que si je comprends bien, la majorité actuelle serait prête à franchir ce pas, cette espèce de cap infranchissable pour l'ancienne majorité.

Monsieur le Maire : Des remarques ou d'autres questions ? Non ?

Le fait est qu'activer le levier fiscal ne doit pas se faire pour équilibrer un budget uniquement parce qu'il nous manque des recettes. Cela doit s'inscrire dans une volonté, à minima à moyen terme, d'une part, de permettre à la population d'avoir les mêmes services, je parle de nos structures petite enfance, je parle de nos écoles. Je

parle de nos soutiens à la jeunesse, pour nos anciens, pour nos associations, premièrement.

Deuxièmement, c'est pour nous permettre, je crois que c'est Madame GAVRILOFF qui l'a dit, de réaliser notre plan pluriannuel d'investissement. Activer le levier fiscal ne s'inscrit uniquement que dans cette dynamique-là.

L'activer parce qu'on se retrouve avec 40 ou 50 000€ de recettes ça n'aboutit à rien et c'est pas du tout l'objectif. Si un jour cette possibilité-là doit être présentée et décidée, ça se fera en toute transparence, en concertation avec les habitants, avec une information auprès des habitants, certainement sous la forme d'une réunion publique.

Où il serait, à mon avis, expliqué les tenants et les aboutissants de cette possibilité-là. Parce qu'effectivement c'est un tabou qui date depuis pas mal de décennies dans notre commune, qui consiste à ne pas augmenter les impôts parce que ça n'a pas été fait et surtout parce qu'il ne faut pas y toucher. On a d'ailleurs abordé le sujet ces dernières années, ça ne vient pas d'un coup sur l'année 2026, nous avons souvent eu la proposition de la part de certains élus de l'activer bien en amont de 2026. On a toujours réussi à ne pas en arriver à cette hypothèse-là, de différentes manières, que ce soit par le rachat d'anciens prêts par exemple, cela y a contribué également. En tout cas, ce sera notre volonté, si un jour on doit en arriver là, de justifier, de dire exactement pourquoi.

On va procéder au vote qui est contre le maintien des taux d'imposition ? Qui s'abstient ? Donc 7 abstentions. Je vous remercie, la délibération numéro 5 sur le fait que l'on accueille une élève avocate au sein des services de la ville pour un stage et je redonne la parole à Dimitri MARCHAL.

VI) Délibération n°5 – Stage d'une élève avocate

Dimitri MARCHAL : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous allons accueillir au sein de la collectivité à partir de demain, le 30 avril, une élève avocate pour un stage de 4 mois et ce stage de 4 mois, il ouvre tout simplement droit à une gratification. Tout ça est encadré et cette délibération-là vous demande de décider et d'acter, l'attribution de cette gratification à cette jeune femme. Le montant de cette gratification sera fixé à 4,50€ par heure. Ça correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Cela fait un montant mensuel de 679€ brut, soit 679€ net puisqu'il y a une exonération des charges sociales. Elle permettra également d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage ainsi que tout document afférant à cette décision.

Monsieur le Maire : Je précise que c'est une démarche de la part de la personne qui est venue vers nous. Ce n'est pas nous qui l'avons sollicité. Et c'est une habitante de Laneuveville.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Est-ce que l'on peut connaître les missions qui vont être confiées ? Qui est le maître de stage et si c'est du droit public, du droit privé ?

Dimitri MARCHAL : Il y a déjà deux missions qui consisteront à traiter des litiges en cours, notamment le revêtement du terrain de tennis et l'étanchéité de la salle des fêtes, ce seront les premiers dossiers qu'on lui donnera.

Monsieur le Maire : Directeur Général des Services pour le tutorat et c'est du droit public. D'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité.

VII) Délibération n°6 – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire : Délibération numéro 6 sur la CIID au niveau de la métropole pour les impôts directs. Je redonne la parole à Dimitri.

Dimitri MARCHAL : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, à chaque début de mandat, chaque EPCI doit présenter des membres pour une commission intercommunale des impôts directs afin de faire un groupe de travail avec la direction générale des finances.

Il y a des critères pour être désigné, donc être de nationalité française, avoir 25 ans, jouir des droits civils et payer au moins un impôt, un impôt direct et connaître les circonstances locales. Donc ce n'est pas forcément un élu et donc au sein de la métropole, ils font un vivier de 40 noms, donc un titulaire, un suppléant pour chacune des 20 communes de la métropole et après c'est la direction générale des finances publiques qui prendra les 10 commissaires retenus ainsi qu'un président de l'EPCI ou un vice-président délégué qui sera nommé. Et donc nous vous proposons pour cette commission votre serviteur actuel, moi-même en commissaire titulaire et Serge PIERRON en commissaire suppléant, c'était une personne de notre liste qui était en 23^{ème} position et qui a largement les connaissances pour ce rôle-là.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Il aurait été peut-être bien de proposer aux minorités également.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Je vous remercie.

VIII) Délibération n°7 – Subventions aux associations, montant supérieur à 23 000 €

Monsieur le Maire : La délibération numéro 7 sur les subventions aux associations pour des montants supérieurs à 23 000€. Juste pour vous dire en préambule, pour faire simple, lors des 2 prochains points d'attribution des subventions, je vais laisser Sylvie COLIN en rapporteur et vous expliquer. D'ores et déjà, il y a 4 personnes présentes

autour de cette table qui sortiront lors de ces débats parce qu'elles ont contribué au processus décisionnel de la proposition qui vous est faite lors de ce Conseil pour l'attribution des subventions, il s'agit de David LOMBARD, de Danielle CHARPENTIER, de moi-même et de Dimitri MARCHAL. Donc cela veut dire que tous les 4 nous n'assisterons à aucun vote concernant toutes les associations.

Je laisse la parole à Sylvie COLIN pour la présentation et nous sortons tout de suite.

Sylvie COLIN : Donc effectivement, mes chers collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions supérieures à 23 000€ à plusieurs associations pour l'année 2026. Conformément aux règles de transparence, les quatre personnes qui ont contribué aux discussions concernant ces attributions sont sorties. Parmi l'assistance, est-ce que des personnes font partie du comité directeur de l'une de ces associations, c'est à dire l'association du tennis, l'haltérophilie, l'ESL et la MJC ? Non ? Bien nous allons rester au complet.

Ces aides financières, incluent les subventions en numéraire et en nature. Elles font l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention d'objectifs et de moyens qui précisent évidemment les engagements réciproques entre la commune et les associations.

Pour l'ATL, 15 500€ en numéraire et 39 943€ en nature, ce qui fait 55 443€.

Pour l'haltéro, 11 000€ en numéraire et 16 000€ en nature, ce qui fait 27 000€.

Pour le club de foot 20 000€ en numéraire et 75 500€ en nature, ce qui fait 95 500€.

Pour la MJC, 135 151,48€ en numéraire et 104 869€ en nature, ce qui fait 240 020,48€ toujours dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui a été adoptée en 2024 pour la MJC.

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2026, et bien évidemment, je vous demande déjà si vous avez des remarques ou des questions ?

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Moi je m'interroge quand même. Je vois que si on compare à l'année dernière l'haltérophilie, ils ont perdu 800€. Concernant le foot, eux, ils prennent 1 000€. Quant à la MJC, elle, par rapport à l'année dernière, elle perd 47 849€. Je vous fais grâce des avantages arrondis alors qu'à la MJC, on peut s'interroger quand même, il y a la médiathèque, est ce que l'emploi civique sera maintenu ?

Sylvie COLIN : Alors pour vous répondre déjà sur la MJC, une ligne budgétaire est prévue. Elle répondra aux besoins supplémentaires de la MJC si besoin il y a. Actuellement, nous attribuons 38 000€ pour le poste d'animateur jeunesse. En 2024, nous avons établi une convention d'engagement réciproque qui a été ratifiée ici en Conseil municipal. Une convention de partenariat avec la MJC qui fixe des objectifs communs pour chacune des parties.

Je me souviens très bien de votre remarque, disant que c'est une convention qui doit clarifier les engagements de chacun et à travers cette attribution de subventions, c'est un financement public et nous souhaitons vraiment en assurer le suivi et l'évaluation à partir des indicateurs du bilan annuel. Des temps d'échange pour évaluer justement les actions qui sont menées et ajustées si besoin.

La ville accorde donc une subvention et elle met en plus à disposition des locaux, du matériel, du personnel, elle accompagne les projets, elle précise les missions et la MJC, elle s'engage, à mettre en œuvre des actions au service des habitants, à respecter certaines orientations qui sont, justement, données par la municipalité afin d'assurer et une gestion transparente. La Convention que l'on a établie a pour but de sécuriser justement le versement de la subvention. Et tout est ouvert avec la MJC pour évaluer les besoins à venir.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Donc il est fort possible qu'en cours d'année, nous ayons à voter une nouvelle subvention ?

Sylvie COLIN : Tout à fait. Les discussions de toute façon, vont se mettre en place avec la MJC sous peu. Concernant les 800€ de l'haltéro, je ne peux pas vous répondre ainsi que pour les 1 000€ au foot.

Jennnifer VERNEAU : Je crois que les 800€ que l'on avait alloué à Yann THOMASSON étaient pour le soutenir en tant que jeune espoir. Cela doit correspondre à ça je pense.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Merci.

Sylvie COLIN : Voilà les réponses que qu'on peut vous donner donc le but est d'approuver l'attribution et le versement des subventions pour 2026 et d'autoriser le Maire à signer les conventions financières qui correspondent et d'autoriser le Maire à signer également l'avenant financier à la MJC.

Thierry VACAVANT : Si je peux me permettre d'intervenir. Les remarques que je vais faire ou les questions que j'ai posées portent autant sur cette délibération que sur la suivante en ce qui concerne l'ensemble des associations. Alors le point 5 à l'ordre du jour a été reporté. Un Conseil municipal aura lieu donc le 12 mai.

Cependant, dans le cadre de l'examen des points, concernant le 9 et le suivant, le 10 de l'ordre du jour, nous avons quelques questions à propos du chapitre 65 dépenses.

Vous dites que l'effort vers le monde associatif est porté à 261 880€ soit 5,2% des dépenses réelles de fonctionnement alors que sauf erreur de notre part, dans les points 8 et 9 ayant pour objet les attributions de subvention des associations en numéraire inscrites au budget primitif 2026, le montant total de ces subventions s'élève à 209 431€ Pouvez-vous nous expliquer d'où vient cet écart substantiel de plus de 50 000€ ? S'agit-il de subventions exceptionnelles non encore votées ?

Sylvie COLIN : Alors, vous avez déjà une explication avec la MJC pour laquelle la ligne budgétaire est ouverte, et elle l'est justement pour pouvoir permettre au fur et à mesure des besoins d'apporter le numéraire.

Sébastien GRODIDIER : En fait, vous avez une ligne globalisée au budget complémentaire pour les associations. Sur 2025, nous avons une enveloppe complémentaire sur la ligne de crédits globalisés de 10 000€. Et ce sera encore le cas en 2026, mais qui fera toujours l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

Sylvie COLIN : Je procède au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

IX) Délibération n°8 – Subventions aux associations, montant inférieur à 23 000 €

Sylvie COLIN : Nous allons passer à la délibération suivante qui concerne le soutien au tissu associatif local, des demandes ont été présentées par les associations et le Conseil municipal propose d'attribuer pour l'année 2026 plusieurs subventions. Vous en avez la liste et cela concerne des montants qui sont inférieurs à 23 000€ et qui permettent d'accompagner concrètement les actions des associations au service des habitants.

C'est donc une délibération spécifique qui précise également les engagements réciproques entre la commune et les associations. Il s'agit des associations dont je peux vous énoncer les noms au fur et à mesure. Ce que je vous demande c'est de me signaler si vous faites partie de l'une ou l'autre des associations, toujours par transparence, sachant que vous devez quitter cette enceinte si c'est le cas.

Monsieur le Maire, Madame CHARPENTIER, Dimitri MARCHAL et David LOMBARD ont déjà quitté la salle puisqu'ils ont participé, à la prise de décision concernant les subventions. Quand je dis « faire partie » c'est du comité directeur, pas être simplement membre.

Alors la première association, puisque nous sommes tous là, c'est AILES, l'association interactive laneuveville environnement et solidarité, à qui nous souhaitons attribuer 250€. Qui est contre, qui s'abstient ?

Ensuite pour l'APE école primaire du Centre. Je vais demander à Émilie ZWIEBEL de quitter l'enceinte et de revenir ensuite. Il s'agit d'attribuer à cette association 500€, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie, Émilie, tu peux rentrer.

L'APE des 5 Fontaines également à qui nous souhaitons attribuer 500€. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

La Fédération des combattants républicains 54 avec 250€, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

La Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie, 250€, qui est contre, qui s'abstient ? Nous avons une abstention.

La société d'histoire de Laneuveville avec 1000€.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Alors pourquoi ont-ils moins 100€ par rapport à l'année dernière ?

Sylvie COLIN : Parce qu'apparemment, l'an passé, il y avait un événement particulier qui demandait une centaine d'euros pour organiser une réception. Et c'est la demande qui a été faite par l'association. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Association des donneurs de sang bénévole de Laneuveville, je vais demander à Martin CLODONG de sortir. Subvention de 250€. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Martin tu peux rentrer.

L'amicale des retraités avec 2000€. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

MJ VOICES 300€. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci à vous.

Monsieur BERNARD sort. Mais moi aussi, c'est donc Jennifer VERNEAU qui va prendre le relai pour cette association.

Jennifer VERNEAU : Alors du coup, pour Laneuveville solidaire, une subvention de 500€ qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Sylvie COLIN : Allez on continue avec l'association REPAIR CAFÉ, 1500€. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci à vous.

Comité des fêtes 1700€, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Pour l'association des mutilés, combattants et victimes de guerre 250€, qui est contre, qui s'abstient ? Merci à vous.

Association détente loisirs et créativité, 400€. Qui contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous. Pour un total de 9650€.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Alors moi j'ai quand même encore quelques petites questions pour les prochaines associations. Alors, ABANA, les troubadours spadassins, tout ça, a disparu ?

Sylvie COLIN : Ils n'ont pas fait de demande.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Je suis très surprise et puis ça je pense que c'est un oubli. L'amicale du personnel ?

Sylvie COLIN : Pas eu de demande.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Cela semble bizarre quand même. Et l'association Phlinoise ?

Sylvie COLIN : Alors l'association Phlinoise, actuellement, c'est très factuel, diffamation publique et insulte envers un élu, en l'occurrence le Maire qui était présent lors de la dernière AG. Donc l'association Phlinoise, pour l'instant, c'est en suspens.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : D'accord, c'est en suspens, parce que c'est quand même un peu dommage que toute une association soit pénalisée.

Sylvie COLIN : C'est à dire que, ce qui est dommage aussi, c'est qu'il y ait des diffamations publiques et insultes envers un élu.

Thierry VACAVANT : Oui en premier lieu !

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : J'espère que cette situation va être arrangée.

Thierry VACAVANT : Oui, mais qu'est ce qui est dommage ?

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Les associations qui œuvrent quand même, il n'y en a pas beaucoup sur la Madeleine.

Sylvie COLIN : Donc elles peuvent se permettre d'insulter.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Ah non, je n'ai pas dit ça. Je suis respectueuse, vous le savez.

Sylvie COLIN : On va continuer sur les associations sportives.

Club de savate boxe française. 5 800€, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

École européenne d'aïkido traditionnelle, 500€, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Gymnastique volontaire Laneuvevilloise 800€, qui est contre, qui s'abstient ?

Les hydronautes avec 180€. Qui est contre, qui s'abstient ?

Pôse Yogi avec 250€, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Cornhole, une nouvelle association qui a demandé 300€, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Squale Tri de Laneuveville, 10 000€. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : C'est le fait de la mutualisation qui les fait perdre autant avec 2 500€ de moins ?

Sylvie COLIN : C'est la demande qui a été faite par l'association avec ce montant.

Et l'association sportive du collège Montaigu avec 300€. Qui est contre, qui s'abstient ? Pour un total de 18 130€.

Guylaine TROUVÉ-VALLÉE : Alors il m'en manque encore une, c'est la pétanque.

Sylvie COLIN : Alors la Pétanque Laneuvevilloise. Effectivement, elle ne figure pas dans ce tableau des associations. Parce qu'à ce jour, la subvention est également en suspens. Les raisons sont factuelles. Utilisation du local municipal pour des soirées festives en semaine et le week-end. Ce qui entraîne des troubles du voisinage, donc des plaintes des riverains, une consommation d'alcool régulière dans le local, consommation d'alcool sur le terrain qui est affecté normalement au jeu de pétanque et un constat de ces faits a été acté par la police municipale, l'adjoint à la sécurité qui est à mes côtés et le Maire à plusieurs reprises.

D'autre part, nous estimons que le contribuable n'a pas vocation à supporter les coûts d'électricité, de chauffage du local pour satisfaire les soirées festives. Nous regrettons bien évidemment que ces faits pénalisent l'ensemble des adhérents et actuellement, la municipalité est en attente de pouvoir valider un nouveau règlement intérieur qui engagera le président et son comité. Ce règlement qui doit être conforme à l'éthique de la Fédération française de Pétanque. En tout cas, nous restons ouverts au dialogue. Une ligne budgétaire est ouverte et comme pour l'association Phlinoise, on est en attente.

Je crois que l'on peut demander à nos 4 collègues élus d'entrer.

X) Délibération n°9 – Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire : Je redonne la parole à Sylvie COLIN pour la délibération numéro 9.

Sylvie COLIN : Il s'agit de la création de la commission d'appel d'offres qu'on appelle la CAO.

Donc c'est au Conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats qui sont appelés à siéger dans la commission d'appel d'offres qui est chargée d'attribuer les marchés publics, les accords-cadres qui sont issus de procédures qui sont très formalisées. Et de donner son avis sur toutes les modifications d'un marché public en cours d'exécution, entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

Cette commission doit être composée de l'autorité habilitée à signer les marchés et les accords cadre. En plus de 5 membres titulaires de 5 membres suppléants qui sont désignés au sein de ce Conseil municipal. Alors concernant les modalités propres à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Des représentants de chaque liste, composant le Conseil municipal, peuvent déposer la liste de leurs candidats lors de la séance. Mais je pense que ça a été fait déjà auparavant. Les candidatures exprimées prennent la forme d'une liste. Cette liste doit être remise sur papier blanc et comporter les noms et prénoms des candidats en indiquant leur qualité de titulaire ou de suppléant.

Et chaque liste peut comporter moins de noms que les 5 sièges de titulaires et les 5 sièges de suppléants à pourvoir, en sachant que le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires. Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant. Le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

XI) Délibération n°10 – Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres

Sylvie COLIN : Point suivant sur l'élection des membres. Donc, en plus de l'autorité habilitée, je vous le disais à signer les marchés publics, il nous faut 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus du Conseil municipal. La représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour se faire, nous allons avoir recours aux scrutins secrets. Je vais vous indiquer quelles sont les 2 listes puisqu'elles ont été présentées. Laneuveville d'avenir avec vous :

Titulaire Dimitri MARCHAL, suppléante, Bérangère DOLATA

Titulaire Gilles PARISSE, suppléante, Émilie ZWIEBEL

Titulaire Fabrice WEILLAERT, suppléant, Marc BURY

Titulaire Richard KLEINCLAUSS, suppléante, Jennifer VERNEAU

Titulaire Martin CLODONG, suppléante, Nathalie LAURENÇOT.

Concernant la liste, Avançons ensemble pour notre ville :

Titulaire Gérard CUNY, suppléant, Emmanuel MARTINS

Titulaire Magali BAZIN, suppléante, Anne-Sophie GAVRILOFF

Titulaire Guylaine TROUVÉ-VALLÉE, suppléant, Alexandre GUERIN.

Nous allons procéder au vote. Deux assesseurs qui se proposent, Laura COLLARD et Nadine CAROMEL.

Monsieur le Maire : Résultat des votes avec 6 voix pour la liste Avançons ensemble pour notre ville et 21 voix pour Laneuveville d'avenir avec vous et 1 bulletin blanc. Cela nous permet de vous donner d'ores et déjà les personnes qui sont élus à la CAO. Donc 4 sièges pour Laneuveville d'avenir avec vous et 1 siège pour Avançons ensemble pour notre ville.

Sylvie COLIN : Sont élus cotitulaires Dimitri MARCHAL / Gilles PARISSE / Fabrice WEILLAERT et Richard KLEINCLAUSS ainsi que Gérard CUNY.

Sont élus suppléants Bérangère DOLATA / Émilie ZWIEBEL / Marc BURY / Jennifer VERNEAU ainsi que Emmanuel MARTINS.

Monsieur le Maire : Des remarque ou des questions ? Point suivant sur la création de la DSP avant l'élection des membres de la DSP.

XII) Délibération n°11 – Création de la Commission Délégation de Service Public (DSP)

Sylvie COLIN : DSP, commission de Délégation de Service Public qui est chargée d'examiner les candidatures et les offres en cas de procédure et cette délibération, elle nous permet également de fixer les modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Donc, comme pour la précédente, chaque liste politique au Conseil municipal peut déposer une liste. Elles sont remises sur papier blanc. Elles doivent indiquer les noms et prénoms des candidats en distinguant les membres titulaires et les membres suppléants à raison de 5 titulaires et de 5 suppléants. Chaque liste peut comporter moins de noms que les 5 sièges de titulaires et les 5 sièges de suppléants à pourvoir. En revanche, le nombre de suppléants doit être égal à celui des titulaires.

Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

XIII) Délibération n°12 – Commission Délégation de Service Public - Élection des membres

Sylvie COLIN : Nous allons passer maintenant à l'élection des membres, donc, je vous le rappelle, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants. Nous allons procéder au scrutin de la liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres qui doit proposer la Commission DSP.

Laneuveville d'avenir avec vous :

Titulaire Dimitri MARCHAL, suppléante, Bérangère DOLATA

Titulaire Émilie ZWIEBEL, suppléant, Gilles PARISSE

Titulaire Fabrice WEILLAERT, suppléant, Marc BURY

Titulaire Richard KLEINCLAUSS, suppléante, Jennifer VERNEAU

Titulaire Martin CLODONG, suppléante, Nathalie LAURENÇOT.

Concernant la liste, Avançons ensemble pour notre ville :

Titulaire Guylaine TROUVÉ-VALLÉE, suppléante, Anne-Sophie GAVRILOFF

Titulaire Gérard CUNY, suppléant, Emmanuel MARTINS

Titulaire Magali BAZIN, suppléant, Alexandre GUERIN.

Nous allons procéder au vote. Deux assesseurs qui se proposent, Laura COLLARD et Gilles PARISSE.

Monsieur le Maire : Résultat des votes avec 6 voix pour la liste Avançons ensemble pour notre ville et 21 voix pour Laneuveville d'avenir avec vous et 1 bulletin blanc. Cela nous permet de vous donner d'ores et déjà les personnes qui sont élus à la DSP. Donc 4 sièges pour Laneuveville d'avenir avec vous et 1 siège pour Avançons ensemble pour notre ville. Cela donne le même résultat que pour le vote précédent.

Sylvie COLIN : Sont élus cotitulaires Dimitri MARCHAL / Émilie ZWIEBEL / Fabrice WEILLAERT et Richard KLEINCLAUSS ainsi que Guylaine TROUVÉ-VALLÉE.

Sont élus suppléants Bérangère DOLATA / Gilles PARISSE / Marc BURY / Jennifer VERNEAU ainsi que Anne-Sophie GAVRILOFF. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci les assesseurs, des remarques ou des questions ?

Je vous remercie donc délibération numéro 13, la création des commissions thématiques que vous connaissez et également des membres des commissions. Je redonne la parole à Sylvie COLIN.

XIV) Délibération n°13 – Création des commissions thématiques et désignation de ses membres

Sylvie COLIN : Concernant ces commissions thématiques et la désignation des membres qui vont siéger dans les différentes commissions, c'est donc au Conseil municipal de fixer librement le nombre des commissions, le nombre des conseillers municipaux qui les composent ainsi que la durée de leur mandat au sein de chacune des commissions.

Nous souhaitons créer 6 commissions permanentes pour permettre d'étudier dans un premier temps les sujets, les questions, les projets inhérents à la qualification de chaque commission. Sachant que dans un deuxième temps, la plupart des sujets étudiés en commission sont soumis au Conseil municipal. Je précise que ces commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel et ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil municipal.

Toutes les commissions sont présidées de droit par le Maire. Lors de la première Commission, chaque commission désignera son vice-président qui pourra la convoquer et présider les réunions en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Propositions des 6 commissions :

- Finances
- Sécurité, travaux, mobilité, vie économique
- Action sociale, personnes âgées, santé, solidarité.
- Événementiel, vie culturelle et associative, sport
- Urbanisme, environnement, transition écologique
- Éducation, Jeunesse, petite enfance

Alors la composition des commissions est déterminée par une représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Je ne vais pas vous faire l'énoncé des noms à l'intérieur de ces commissions, puisque vous les avez reçus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire : Alors une seule remarque, avant, nous en avons parlé avec Thierry.

Nous avons proposé à chaque élu du Conseil d'intégrer entre 2 et 3 commissions pour avoir des commissions assez fournies. Et on a fait une entorse à la règle avec Thierry VACAVANT qui est seul, afin qu'il puisse assister à toutes les commissions. C'est donc c'est pour cela qu'il est présent aux 6 commissions. Pas de problème pour vous ? On vous remercie.

Sylvie COLIN : Merci de votre unanimité.

Monsieur le Maire : Et donc le dernier point à l'ordre du jour, c'est les IRVE, les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. Je donne la parole à Martin CLODONG.

XV) Délibération n°14 – Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)

Martin CLODONG : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération 14 que je vous propose, avec ce nom un peu barbare l'IRVE, Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, une des pistes envisagées est le passage à des modes de transport électrique. Non seulement, cette montée en puissance de l'électricité permettra une indépendance énergétique de la France, mais surtout elle permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il est établi que le transport représente à peu près 30% de ces émissions et que l'électricité en France provient très largement du nucléaire ou des énergies renouvelables.

Donc c'est une bonne piste de décarbonation. Un des freins à l'utilisation des véhicules électriques réside dans la recharge. Il faut donc permettre à des habitants de la commune de pouvoir recharger sur le domaine public, mais aussi à des visiteurs de la

commune d'avoir accès à ces bornes de recharge. On vous propose d'approuver les conventions de superposition d'affectation du domaine public communal avec la métropole du grand Nancy pour le déploiement de ces IRVE.

La métropole du grand Nancy a retenu l'opérateur EASY CHARGE, filiale du groupe VINCI, pour l'installation de 133 bornes sur 83 stations. Nous avons 3 stations qui sont prévues sur notre commune, parking de la salle des fêtes, parking de l'Église qui sera créé, parking du cimetière donc un total de 8 bornes, 4 bornes à 120 kilowatts et 2x2 bornes à 60 kilowatts.

Elles sont déjà installées près du cimetière et à la salle des fêtes et elles vont être installées sur le parking de l'Église. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette superposition ?

Thierry VACAVANT : Oui, si je peux me permettre sur la superposition non, sur le choix du prestataire oui.

Martin CLODONG : C'est la métropole du Grand Nancy qui a signé.

Monsieur le Maire : C'est un groupe privé, on est bien d'accord.

Thierry VACAVANT : Oui, j'entends bien, le groupe VINCI, grand groupe de bâtiments et travaux publics, également concessionnaire d'autoroutes, épinglé régulièrement par les associations de consommateurs pour ses dérives sur les tarifs et par la Cour des comptes. Après c'est un choix métropolitain. C'est bien ce que je dois comprendre de votre réponse.

Monsieur le Maire : Choix métropolitain qui a été adopté à l'unanimité des élus métropolitains également, je le précise.

Thierry VACAVANT : Alors il y a juste une chose, dans les documents qui nous ont été transmis et merci pour Martin pour tes précisions, il y a une chose qui nous gêne, on a une abondance de documents techniques, c'est bien, ça nous a permis de réviser nos cours de physique du lycée, c'est sympa, en revanche ça fait l'impasse sur un point qui me paraît moi essentiel, le prix payé par l'utilisateur sur ces bornes publiques, ça n'apparaît nulle part.

Martin CLODONG : Ça dépend en fait de l'abonnement que vous avez et du véhicule.

Thierry VACAVANT : Je suis allé voir sur le site et je vous encourage à le faire, EASY CHARGE aujourd'hui a des bornes implantées dans la région d'Épinal et aux alentours, et vous verrez leurs tarifs.

Ils annoncent un tarif à 0,56€ du kilowattheure et auquel se rajoutent 2€ de poste charge si on oublie de débrancher le véhicule au-delà de la charge complète.

Monsieur le Maire : Alors ça, c'est plutôt pas mal.

Thierry VACAVANT : Oui c'est bien et c'est neutralisé la nuit quand même. Parce que si vous vous endormez, si vous oubliez d'aller débrancher la voiture. Moi ce qui m'inquiète ce sont les tarifs. Je pense que ce serait quand même intéressant d'étudier le sujet parce que l'on vise quel public ?

Je vous disais tout à l'heure pour permettre aux habitants de Laneuveville de charger à ce tarif-là ils ne vont pas être nombreux à être branchés.

Par ailleurs, aujourd'hui on a des bornes. Quel est le taux d'utilisation de ces bornes ?

Sylvie COLIN : Sur le parking de la salle des fêtes, elles sont largement occupées, à tel point qu'elles ne sont pas libres.

Monsieur le Maire : Alors réponse très simple, on est en train de parler du public que l'on vise. C'est un public qui a des véhicules électriques, on ne parle pas de tarification sociale. Voilà en fait la tarification c'est la même pour tout le monde. Donc ce n'est pas un public plus ou moins défavorisé. Je ne sais pas si c'est l'objet de la question ? C'est simplement pour permettre à des personnes de recharger leur véhicule.

Thierry VACAVANT : Je pense que c'est intéressant d'aller sur le site de EASY CHARGE et de vérifier leur tarif. Moi ce que j'ai vérifié, ça nous amène à un tarif proche de celui d'autoroute. Après j'encourage chacun à aller regarder le tarif. C'est une filiale d'un groupe qui est concessionnaire autoroutier, qui a aussi des bornes sur l'autoroute. Ils ont fait développer des systèmes qui sont sans doute très performants, très efficaces. Je n'en doute pas un seul instant.

Monsieur le Maire : Je rappelle juste que l'objet de la délibération est l'implantation de 2 nouvelles bornes sur le parking en face de l'Église. La documentation technique qu'on vous a donné, c'est entre guillemets bonus.

Thierry VACAVANT : Mais c'est très bien d'avoir donné.

Monsieur le Maire : Là, on ne parle uniquement que de l'implantation dans notre commune. D'accord, la réponse est, est-ce que vous êtes pour ou contre sur la question est ce que vous acceptez que l'on ait 2 bornes en plus. On fait partie des communes de la métropole du Grand Nancy à être le mieux doté en tout cas.

Donc pas de remarque ? Unanimité, merci. Il est 21h58, la séance est levée. Merci à tous et bonne soirée.

Le secrétaire de séance.

Gérard BERNARD.